



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 15 septembre à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 09/09/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde
HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER,
Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge
ABOULIN, Laetitia PRADINES, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON

Secrétaire de séance : Roland SEUX

OBJET : Autorisation d'encaisser un chèque à la suite de la vente d'un terrain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier relatif à la vente d'une partie du domaine public situé Aux Salins correspondant à un terrain de 41 m2 (délaissé de voirie communale non affecté à la circulation routière),

Considérant que cette vente a été approuvée lors de la délibération n°2024-92 en date 19 décembre 2024

M. Le Maire expose que la vente du terrain situé aux Salins (Parcelle AA n°140) en février 2025. Le produit de cette vente d'un montant de 1 000 € réglé par chèque doit être intégré au budget communal.

M. Le Maire propose de l'autoriser à encaisser le chèque correspondant à cette transaction pour le compte de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser M. Le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 1 000 euros, pour donner suite à la vente du terrain précité.
- d'inscrire au budget communal de l'exercice en cours le produit de la vente

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 15/09/2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Roland SEUX

